



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AOUT 2025

VALIDE AU CM DU 07/11/25

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET - - Virginie CASTANIER - Gérard RAMONDENC - Christian VERNHET- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE

EXCUSES : Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Christian VERNHET) - GHISLAIN CABAL-ZINCK - Jean-Jacques SELLAM

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Conseil Municipal du 10 juillet 2025
 - 2/ Délibération remboursement des factures EDF de l'Auberge de La Valette à la SARL Mathy et Nounouk
 - 3/ Délibération modification d'une adresse postale
 - 4/ Délibération du contrat gérance de La valette
 - 5/ Devis digicode local paysan
 - 6/ Point sur les travaux de la conduite d'eau au Batut
 - 7/ Questions diverses
-

Monsieur le maire ouvre le conseil à 18H30 en remerciant Gérard Ramondenc et Christophe Rayssac pour leurs interventions en urgence sur le réseau d'eau du Batut afin d'assurer l'accès à l'eau potable à tous les habitants du hameau. Il présente ensuite l'ordre du jour.

1/ Approbation du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Monsieur le maire présente le compte rendu du précédent conseil qui est validé à l'unanimité.

2/ Délibération remboursement des factures EDF de l'Auberge de La Valette à la SARL Mathy et Nounouk

Monsieur le maire rappelle les échanges antérieurs et l'accord de principe du conseil pour rembourser les factures d'EDF de mars à Juillet 2025, d'un montant de 469,15€, à la SARL Mathy et Nounouk. Ce remboursement est justifié par la non suppression du compteur,

lors du départ de Mathy et Nounouk, qui a permis à la commune de pouvoir utiliser l'électricité lors des travaux de nettoyage de l'auberge.

Délibération à l'unanimité.

3/ Délibération modification d'une adresse postale

Monsieur le maire informe le conseil de la demande d'une habitante de Pilandes de modification de son adresse postale. Elle souhaite substituer l'adresse « 300 lieu-dit Pilandes » à son adresse actuelle : « chemin du Vacayrial ».

Cette demande suscite des échanges au sein du conseil sur les conséquences possibles de ce changement tant au regard de la poste que de la géolocalisation utilisée pour les transporteurs.

Monsieur le maire conclut les échanges en indiquant qu'il saisira la poste pour connaître la réglementation sur le circuit de distribution du courrier (emplacement des boîtes postales) et pouvoir répondre à la demande en toute connaissance de cause. Il ne faudrait pas que cette modification entraîne un changement d'emplacement de la boîte postale.

4/ Délibération relative au contrat gérance de La Valette

Monsieur le maire informe le conseil de l'achat par la commune du fonds de commerce de l'auberge, conformément à la décision du précédent conseil municipal. Il rappelle les démarches engagées pour être accompagné dans la rédaction du contrat de location gérance (ADM12 et Aveyron ingénierie). Il fait ensuite le compte rendu de l'entretien qu'il a eu dans l'après-midi avec la locataire pressentie et son conseil ; à la suite quoi, le projet de contrat de location gérance est lu et commenté ligne par ligne.

Les principales modifications apportées au projet initial portent la durée du contrat (4 ans au lieu de trois), sur la responsabilité en cas de panne, sur le remplacement du gros équipement de cuisine, sur le prix du loyer qui est de 720 euros TTC, mais qui ne s'appliquera qu'au début du neuvième mois suivant la signature, (soit une réduction de $720 \times 8 = 5760$ euros) au regard des travaux déjà réalisés par le locataire pressenti, sur les éléments qui restent à la charge du bailleur (auvent de la terrasse- aménagement de l'épicerie- local de stockage au-dessus de l'épicerie) et sur la protection du bailleur en cas de dettes du locataire gérant...(voir le contrat).

Le conseil est perplexe sur les exigences du locataire pressenti. Plusieurs conseillers insistent sur le coût du délai proposé pour le paiement effectif du loyer et sur les exigences très importantes de la locataire pressentie. Virginie Castanier fait part des interrogations dans le village sur les conditions financières de la reprise de l'auberge et sur la nécessité d'expliquer les engagements pris par la municipalité auprès de la population, dans un contexte de rigueur budgétaire.

Le conseil insiste sur la nécessité de bonne intégration de cette auberge dans le village ce qui suppose une cohabitation harmonieuse avec les habitants du bourg et les voisins immédiats de l'auberge. Le conseil souhaite la pleine réussite de la locataire gérante qui devra prendre en compte la réalité du village.

Monsieur le maire précise le calcul réalisé à partir des estimations faites sur les travaux effectués par la locataire pressentie (main d'œuvre et matériaux) et sur la nécessité pour

le bailleur de proposer une auberge fonctionnelle, conforme aux normes. Gérard Ramondenc confirme la nécessité des travaux dans la cuisine pour qu'elle soit opérationnelle et indique que d'autres travaux seront nécessaires (nettoyage des hottes).

Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il faut comprendre cet accompagnement, non comme un coût à fonds perdus, mais comme un investissement pour la commune afin de disposer d'une auberge dynamique, vecteur d'animation de la commune, proposant une cuisine de qualité. Il rappelle que la commune étant désormais propriétaire du fonds de commerce, elle se doit de proposer une auberge, conforme aux normes, avec un équipement satisfaisant.

Au final, le conseil se rallie aux engagements présentés, tout en restant vigilant quant à la suite pour que cet investissement soit productif pour la commune.

Validation du contrat à l'unanimité.

5/ Devis digicode local paysan

Monsieur le maire informe le conseil que le digicode filtrant l'entrée du local paysan est détérioré et dysfonctionne. Il donne la parole à Gérard Ramondenc qui explique que ce type de système est fragile et peu adapté à une utilisation publique. Monsieur le maire indique qu'un devis a été fait par l'électricien qui intervient dans la commune pour l'installation d'une serrure électrique pour un coût de 1164€.

Un débat s'engage au sein du conseil sur le projet initial du local paysan, sa fréquentation inégale et la faible utilisation de l'armoire réfrigérée Monsieur le maire propose de voir avec l'association du local paysan pour répartir les frais d'installation ..

Cette proposition est validée par le conseil à l'unanimité.

6/ Point sur les travaux de la conduite d'eau au Batut

Monsieur le maire remercie Gérard Ramondenc et Christophe Rayssac pour leur implication dans les travaux d'adduction d'eau. Il indique que d'importants travaux urgents ont en effet été nécessaires sur le Batut pour assurer l'approvisionnement du hameau en eau potable. Il donne la parole à Gérard Ramondenc qui informe le conseil des démarches réalisées.

Dans un premier temps, 6 camions citernes d'eau (de 11 mètres cubes chacun) ont été livrés pour l'alimentation en eau du hameau, la source ayant tari. Faute de solution pérenne et pour ne pas rompre l'approvisionnement en eau, un accord a été passé avec le SIAEP qui a réalisé avec la commune, une déserte en eau potable du Batut, la commune prenant en charge la tranchée et son rebouchage (longueur de 1800mètres) et le SIAEP la pose des tuyaux et le matériel nécessaire à leur bon fonctionnement.

L'ensemble a pu être mené en un temps très contraint (18 jours) permettant de réduire au maximum les ruptures d'approvisionnement. Les autorisations nécessaires à la réalisation de la tranchée ont été demandées en urgence auprès des propriétaires, avec quelques incompréhensions ici ou là. Des analyses de l'ARS ont été menées et ont montré la nécessité de cette desserte en eau potable. Le conseil se félicite de cette extension du réseau en eau potable qui aurait du être faite depuis longtemps et de l'amélioration de la qualité de l'eau délivrée, même si le coût en sera élevé pour la commune.

7-Questions diverses

Monsieur le maire propose un tour de table pour traiter les questions diverses. Sont abordées la proposition d'octobre rose avec des animations locales, la possibilité de chants de Noel par les chorales qui répètent à Saint Izaire, l'exposition sur la voie de « chemin de fer fantôme » qui débute le samedi 9 aout.

Monsieur le maire conclut le conseil à 21 H15.